



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/43/PV.73  
22 décembre 1988

FRANCAIS

---

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 73e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 7 décembre 1988, à 15 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)

Application de la résolution 42/25 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) : rapport de la Première Commission [51]

Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales : rapport de la Première Commission [52]

Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires : rapport de la Première Commission [53]

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [54] :

a) Rapport de la Première Commission

b) Rapport de la Cinquième Commission

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud : rapport de la Première Commission [55]

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination : rapport de la Première Commission [56]

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires : rapport de la Première Commission [57]

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires : rapport de la Première Commission [58]

Prévention d'une course aux armements dans l'espace : rapport de la Première Commission [59]

Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique : rapport de la Première Commission [60]

Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Première Commission [61]

Réduction des budgets militaires : rapport de la Première Commission [62]

Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) [63] :

a) Rapport de la Première Commission

b) Rapport de la Cinquième Commission

Désarmement général et complet [64] :

a) Rapport de la Première Commission

b) Rapport de la Cinquième Commission

Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : rapport de la Première Commission [65]

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa quinzième session extraordinaire [66] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : rapport de la Première Commission [67]

Application de la Déclaration faisant de l'océan indien une zone de paix [68] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Armement nucléaire d'Israël : rapport de la Première Commission [69]

La vérification sous tous ses aspects [139] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Application des conclusions de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et création d'un comité préparatoire de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du traité : rapport de la Première Commission [141]

Responsabilité en cas de transfert ou d'emploi illégal d'armes interdites et d'armes ou de substances qui causent des souffrances humaines inutiles : rapport de la Première Commission [145]

Question de l'Antarctique : rapport de la Première Commission [70]

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée : rapport de la Première Commission [71]

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale : rapport de la Première Commission [72]

Système général de paix et de sécurité internationales : rapport de la Première Commission [73]

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINTS 51 A 69, 139, 141, 145 ET 70 A 73

APPLICATION DE LA RESOLUTION 42/25 DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE (TRAITE DE TLA TELLOCO) : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/830)

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES EXPERIMENTALES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/831)

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/832)

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES DANS LA REGION DU MOYEN-ORIENT :

a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/833)

b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/43/938)

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/834)

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/835)

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/836)

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/837)

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/838)

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/839)

INTERDICTION DE METTRE AU POINT ET DE FABRIQUER DE NOUVEAUX TYPES ET SYSTEMES D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/840)

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/841)

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) :

a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/855)

b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/43/938)

**DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET :**

- a) **RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/856)**
- b) **RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/43/938)**

**EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/857)****EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUINZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :**

- a) **RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/858)**
- b) **RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/43/938)**

**EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/859)****APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX :**

- a) **RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/860)**
- b) **RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/43/939)**

**ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/861)****LA VERIFICATION SOUS TOUS SES ASPECTS :**

- a) **RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/894)**
- b) **RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/43/938)**

**APPLICATION DES CONCLUSIONS DE LA TROISIEME CONFERENCE DES PARTIES CHARGEE DE L'EXAMEN DU TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES ET CREATION D'UN COMITE PREPARATOIRE DE LA QUATRIEME CONFERENCE DES PARTIES CHARGEE DE L'EXAMEN DU TRAITE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/895)****RESPONSABILITE EN CAS DE TRANSFERT OU D'EMPLOI ILLEGAL D'ARMES INTERDITES ET D'ARMES OU DE SUBSTANCES QUI CAUSENT DES SOUFFRANCES HUMAINES INUTILES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/896)****QUESTION DE L'ANTARCTIQUE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/911)****RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/912)****EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/913)****SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/43/914)**

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'invite M. Virgilio A. Reyes, des Philippines, Rapporteur de la Première Commission, à présenter les rapports de la Commission sur les points 51 à 69, 139, 141, 145 et 70 à 73 de l'ordre du jour dans une seule déclaration.

M. REYES (Philippines), Rapporteur de la Première Commission (interprétation de l'anglais) : Je suis heureux de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Première Commission sur ses travaux relatifs au désarmement, à la question de l'Antarctique et à la question de la paix et de la sécurité internationales au titre des points 51 à 73, 139, 141 et 145 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale est saisie des rapports figurant dans les documents suivants : A/43/830 à A/43/841, A/43/855 à A/43/861 et A/43/894 à A/43/896 relatifs aux questions de désarmement; A/43/911 et A/43/912 à A/43/914 concernant les questions de l'Antarctique et de la sécurité internationale. A la présente session, 26 points ont été attribués à la Première Commission, dont trois nouveaux points.

Cette année la Première Commission s'est réunie à la suite de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui, en dépit des efforts ardues de toutes les parties concernées, n'a pas réussi en fin de compte à adopter un document final de synthèse. En conséquence, il était clair que la Première Commission devait traiter un nombre de questions qui avaient été soulevées mais étaient restées sans solution à la session extraordinaire. Cela a rendu plus urgents et plus importants les travaux de la Première Commission à la quarante-troisième session.

M. Reyes

De même que les années précédentes, la Première Commission a examiné les points qui lui étaient attribués en trois catégories générales, à savoir les questions relatives au désarmement, la question de l'Antarctique et la paix et la sécurité internationales. Le grand nombre de points de l'ordre du jour relatifs au désarmement traduisait la préoccupation que continuent à susciter à de nombreux Etats Membres cette question importante et le rôle du multilatéralisme dans la recherche de solutions aux problèmes en suspens dans ce domaine. Par ailleurs, la poursuite du débat sur l'Antarctique et sur la paix et la sécurité internationales a permis de souligner la position de la communauté internationale en ce qui concerne des objectifs qui sont complémentaires au désarmement et qui, pour ce qui est de la sécurité internationale, sont présentés dans un contexte plus large que le désarmement.

Au cours de la présente session, l'Assemblée générale se prononcera sur ces trois questions à la même séance. Cela montre bien en tout cas, le fil commun qui lie ces questions et qui est la réalisation de l'objectif primordial des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité internationales.

La Commission a consacré 23 séances au débat général et à un échange de vues sur tous les points relatifs au désarmement pendant plus de deux semaines, du 17 octobre au 2 novembre. Ensuite, la Commission a réservé deux semaines pour délibérer et se prononcer au sujet des projets de résolution présentés sur les points relatifs au désarmement, y compris les consultations officieuses entre délégations.

Un nombre record de délégations - 126 en tout - ont participé au débat général, qui a été relativement exempt de polémiques et a eu un caractère constructif. En fait, comme l'a déclaré le Président de la Première Commission dans sa déclaration de clôture sur les questions relatives au désarmement, l'affrontement a été remplacé par la coopération, la rhétorique par le pragmatisme. A son avis, la Commission pourrait avoir contribué de façon constructive à l'amélioration du climat international et à une meilleure intelligence entre les Etats.

Comme de nombreuses délégations l'on fait remarquer, l'impulsion pour ce climat positif a été, dans une large mesure, imprimée par l'amélioration des relations entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique. De même, les divers progrès qui ont été faits en vue d'un règlement

satisfaisant de plusieurs conflits régionaux ont permis de renforcer l'esprit constructif qui a régné au cours des débats de la Première Commission.

La Première Commission a continué de se consacrer en priorité au désarmement nucléaire en cherchant à élaborer des modalités mutuellement acceptables afin de parvenir à l'objectif ultime d'un monde entièrement exempt d'armes nucléaires. Parmi les sujets qui ont fait l'objet d'un débat animé dans le cadre de cette catégorie générale figuraient la cessation de la course aux armements nucléaires, la prévention d'une guerre nucléaire, le gel nucléaire, l'interdiction globale des essais nucléaires et les négociations bilatérales sur les armes nucléaires.

Par ailleurs, la question du désarmement classique a été placée dans un contexte plus large, y compris les incidences plus larges des transferts internationaux d'armes.

Un nouvel accent a été mis sur le caractère d'urgence de la question des armes chimiques. La vérification, l'application et les mesures propres à accroître la confiance ont également occupé une large place dans l'ordre du jour de la Commission. La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique a été débattue en tant que sujet de préoccupation. En outre, la communauté internationale a manifesté le souci que lui inspirent des questions telles que le déversement des déchets nucléaires et toxiques et l'incidence des progrès des sciences et des techniques sur la sécurité internationale.

La Première Commission s'est également penchée sur les consultations concernant la Conférence de Paris sur le Protocole de Genève de 1925 interdisant l'emploi des armes chimiques. Les délégations ont exprimé l'espoir que cette conférence, qui aura lieu du 7 au 11 janvier 1989, réaffirmerait notamment l'importance du Protocole de Genève de 1925 et donnerait une nouvelle impulsion aux négociations sur un traité interdisant les armes chimiques qui sont en cours dans le cadre de la Conférence du désarmement, à Genève.

Au cours de la présente session, la Commission a manifesté à nouveau son intérêt pour les études des Nations Unies, ce qui témoigne de l'effort qui est fait pour analyser et évaluer les situations en cours ou à venir concernant un très large éventail de questions anciennes et nouvelles, notamment la mise à jour d'une étude existante sur les armes nucléaires, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, le rôle des Nations Unies dans la vérification, les transferts d'armements, l'effet des progrès scientifiques et techniques sur la

M. Reyes

course aux armements et l'aboutissement d'un effort en cours pour mettre au point de nouvelles directives et procédures pour les enquêtes concernant l'emploi supposé d'armes chimiques.

Sur les 67 projets de résolution adoptés sur les questions de désarmement, 23 portent sur la question du désarmement nucléaire, y compris la prévention d'une guerre nucléaire, une interdiction des essais d'armes nucléaires, des négociations bilatérales sur les armes nucléaires, un gel des armements nucléaires, des assurances de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires et des zones exemptes d'armes nucléaires. Un nombre si important de projets de résolution sur ce sujet témoigne de l'importance accordée aux questions relatives aux armes nucléaires. S'agissant des questions liées au désarmement, trois projets de résolution ont été adoptés sur les armes chimiques et biologiques, six projets de résolution sur le désarmement classique, notamment la question des transferts internationaux d'armes, un projet de résolution concernant la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, deux projets de résolution concernant les questions de vérification et d'application des accords, deux projets de résolution concernant les mesures propres à accroître la confiance et 30 projets de résolution concernant d'autres questions, notamment la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement, l'océan Indien en tant que zone de paix, la relation entre le désarmement et le développement, les programmes de bourses de formation et de perfectionnement des Nations Unies, la réduction des budgets militaires et la Campagne mondiale pour le désarmement.

Par le biais d'efforts concertés, la Première Commission a apporté une contribution modeste à la promotion graduelle et progressive de la méthode consensuelle, non seulement en préservant le consensus sur les questions au sujet desquelles l'accord s'était déjà fait, mais aussi en s'abstenant de pousser les désaccords jusqu'au point où ils deviennent insurmontables. Les huit projets de résolution sur les questions de désarmement qui n'ont pas été mis aux voix ou qui ont été fusionnés sont notables non pas tant par leur nombre que par la sensibilité politique des questions en cause.

Les transferts internationaux d'armes, le gel nucléaire, le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les informations objectives sur les questions militaires sont autant de domaines pour lesquels les divergences étaient très marquées dans

M. Reyes

un passé encore récent. En préservant et en élargissant le consensus qui s'est fait jour sur ces questions cruciales, la Première Commission a tiré parti de l'amélioration générale du climat international.

Quant à la deuxième phase des travaux de la Première Commission, je voudrais attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur le rapport de la Première Commission concernant le point 70, intitulé "Question de l'Antarctique" (A/43/911). Comme en témoigne le débat sur ce point, malgré les efforts qui ont été déployés pour y parvenir, le consensus n'a pu être réalisé.

Deux projets de résolution ont été adoptés à la suite d'un vote par appel nominal au cours duquel un certain nombre de délégations ont indiqué qu'elles ne participaient pas au vote, comme en témoigne le rapport de la Commission. A cet égard, je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'une erreur technique s'est introduite dans le deuxième paragraphe de la note 1 qui figure au bas de la page 3 du document A/43/911. En fait, il devrait y être indiqué que la délégation du Cameroun a annoncé à la suite du vote qu'elle avait eu l'intention de voter pour le projet de résolution A/C.1/43/L.42. Par conséquent, un correctif va être publié immédiatement et l'Assemblée pourra bientôt en disposer dans le document A/43/911/Corr.1.

Dans le projet de résolution A, l'Assemblée générale, entre autres dispositions, exprime sa conviction que tout régime des ressources minérales de l'Antarctique devrait, pour profiter à l'humanité tout entière, être négocié avec la pleine participation de tous les membres de la communauté internationale. Elle demande également à nouveau aux parties consultatives au Traité sur l'Antarctique d'inviter le Secrétaire général ou son représentant à toutes les réunions des parties au Traité, y compris les réunions consultatives.

Selon le projet de résolution B, l'Assemblée lancerait un nouvel appel aux parties consultatives au Traité pour qu'elles prennent d'urgence des mesures en vue de mettre aussi rapidement que possible un terme à la participation du régime raciste d'apartheid d'Afrique du Sud à leurs réunions. Elle inviterait également les Etats parties au Traité sur l'Antarctique à informer le Secrétaire général de la suite donnée à la résolution.

M. Reyes

En ce qui concerne la troisième phase des travaux de la Commission, les rapports sur les points pertinents de l'ordre du jour, à savoir les points 71, 72 et 73, sont contenus dans les documents A/43/912, A/43/913 et A/43/914 respectivement.

En ce qui concerne le point 71 sur le "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", plusieurs Etats ont exprimé leur préoccupation de voir qu'en dépit de l'évolution positive récente de la situation internationale, cette région continue d'être une source potentielle d'instabilité et de conflits. Conformément au projet de résolution qui a été adopté sans vote, l'Assemblée générale réaffirmerait que la sécurité de la Méditerranée est étroitement liée à la sécurité européenne et à la paix et à la sécurité internationales et réaffirmerait la nécessité de trouver des solutions justes et durables, y compris le retrait des forces étrangères d'occupation et le droit des peuples sous domination coloniale ou étrangère à l'autodétermination.

A cette session, dans le cadre du point 72, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", la Commission a adopté quatre projets de résolution, traduisant ainsi les préoccupations des Etats Membres concernant plusieurs aspects de la paix et de la sécurité internationales.

Conformément au premier projet de résolution, qui est une nouvelle initiative à la présente session, intitulé "Renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales", l'Assemblée inviterait instamment tous les Etats à mettre en oeuvre les accords convenus avec les Nations Unies sur les arrangements de maintien de la paix, pour renforcer encore la coopération avec le Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions telles qu'elles découlent de la Charte et des mandats et décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée.

Conformément au deuxième projet de résolution, intitulé "Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale", l'Assemblée réaffirmerait notamment son appel à tous les Etats Membres leur demandant de renforcer le rôle des Nations Unies en tant qu'instance de dialogue politique et de négociations et en particulier pour qu'ils examinent les voies et les moyens de renforcer le rôle et l'efficacité de l'Assemblée.

Conformément au troisième projet de résolution, intitulé "Dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix", l'Assemblée réaffirmerait notamment la validité durable des objectifs et des

M. Reyes

principes consacrés par cette déclaration, fondés sur la Charte et prendrait note du rôle important que la Déclaration a joué dans la promotion de la paix mondiale et de la sécurité internationale, la compréhension mutuelle et la coopération bénéfique pour tous et lancerait un appel à tous les Etats leur demandant de n'épargner aucun effort en vue d'assurer la pleine application de la Déclaration à l'échelle nationale et internationale et en vue d'accroître son rôle national et international en adhérant strictement aux principes consacrés par ce document.

Enfin, le quatrième projet de résolution, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", porte sur une question qui est examinée tous les ans par la Commission depuis l'adoption de la Déclaration en 1970. Dans le cadre de ce projet, l'Assemblée réaffirmerait notamment la validité de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et demanderait instamment à tous les Etats de contribuer de manière efficace à son application et les prierait instamment de respecter strictement leur engagement à l'égard de la Charte des Nations Unies dans les relations internationales.

Le point 73, intitulé "Système global de paix et de sécurité internationales" a fait l'objet une fois encore de discussions à la Première Commission. Le caractère très délicat et complexe de cette question a conduit à des échanges de vues entre les délégations et a parfois donné lieu à des divergences. Aux termes du projet de résolution qui a été adopté par la Commission et qui s'intitule "Démarche globale vis-à-vis de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies", l'Assemblée notamment encouragerait les Etats Membres à contribuer à un dialogue international, essentiellement dans le cadre des Nations Unies, du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et des organes subsidiaires afin de trouver des voies et des moyens universellement acceptables et de coordonner des mesures pratiques pour renforcer de façon complète le système de sécurité prévu par la Charte des Nations Unies et pour améliorer le rôle et l'efficacité des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales sous tous ses aspects.

Il est peut-être pertinent de signaler que la Première Commission s'est efforcée une fois encore de rationaliser très largement ses délibérations. A cet égard, nous devons noter que le programme de travail et le calendrier adoptés par la Commission cette année prévoyaient d'ores et déjà un certain nombre de mesures à cet effet, y compris la disposition qui prévoit une période supplémentaire réservée

M. Reyes

à des consultations sur les projets de résolution dont la Commission est saisie. Cela est d'ailleurs une disposition qui a peut-être facilité la recherche de fusion entre divers textes et l'élargissement des domaines de consensus.

Aussi bien au sein de la Commission qu'au cours de consultations officielles dirigées par le Président, les membres ont également examiné la rationalisation des points de l'ordre du jour de la Commission, en tenant compte notamment de la résolution 42/42 N de l'Assemblée générale adoptée l'année dernière et également des suggestions présentées par les anciens présidents de la Commission. Après plusieurs séries de consultations à participation non limitée, le Président a présenté un document de travail contenant des suggestions sur la question de la réorganisation des points de l'ordre du jour de la Commission pour examen futur.

Avant de conclure cet après-midi mon travail de rapporteur de la Première Commission, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui m'ont aidé à m'acquitter de ma tâche. Tout d'abord, je voudrais remercier l'Ambassadeur Douglas Roche, Président de la Première Commission. Ses talents diplomatiques, sa compétence et sa patience lui ont permis de créer une atmosphère de dialogue et de travail qui a permis à la Première Commission de conclure ses travaux de façon fructueuse et dans le cadre des délais impartis. En tant que rapporteur, j'ai beaucoup apprécié sa coopération dans mes travaux.

Je voudrais également rendre hommage aux deux Vice-Présidents, l'Ambassadeur Batiouk et l'Ambassadeur Bayart, qui sont également des diplomates très compétents et très expérimentés.

Je voudrais également remercier très sincèrement le personnel du secrétariat de la Première Commission, notamment M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint du Département des affaires de désarmement, et M. Vasiliy Safronchuk, Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et les affaires du Conseil de sécurité.

Je voudrais également dire à quel point je sais gré au Secrétaire de la Première Commission, M. Shorab Kheradi, de ses grandes connaissances et de sa grande compétence dans le domaine du désarmement, et à toute son équipe qui n'a épargné aucun effort pour faciliter le travail de la Commission et nous a permis de conclure en tant voulu.

Cela a été un grand honneur pour moi-même et pour mon pays, les Philippines, de servir en qualité de rapporteur de cette importante commission.

M. Reyes

En conclusion, je voudrais rappeler les mots du célèbre et regretté nationaliste philippin, Claro Mayo Recto : "No todos dormian en la noche de nuestros abuelos." - Tout le monde ne dormait pas pendant la nuit de nos ancêtres.

Les questions du désarmement, de la paix et de la sécurité ont peut-être connu une longue nuit au cours de laquelle les efforts multilatéraux semblaient parfois être vains. Cependant, certains continuaient à oeuvrer inlassablement pour que nous voyons luire l'aube de l'espoir que nous connaissons aujourd'hui.

Nous voudrions espérer que de même que nous sommes reconnaissants aujourd'hui des efforts faits par le passé, de même les générations futures pourront se souvenir de nos efforts présents et dire :

"No todos dormian en la noche de nuestros abuelos."

Les rapports de la Première Commission dont est saisie l'Assemblée indiquent en détail les mesures qui ont été prises concernant chaque point et les résultats de vote sur les projets de résolution qui ont été approuvés. Il n'est donc pas nécessaire que j'y revienne en détail.

J'ai donc l'honneur de présenter maintenant à l'Assemblée pour examen et adoption les recommandations formulées par la Première Commission dans les rapports que je viens de présenter.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Si je n'entends pas d'objections, aux termes de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter les rapports de la Première Commission qui viennent d'être présentés.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons donc limiter les interventions aux explications de vote. La position des délégations sur les diverses recommandations de la Première Commission a été présentée au cours des séances de la Première Commission et est reflétée dans les comptes rendus pertinents.

Je voudrais rappeler aux délégations que l'Assemblée générale, au paragraphe 7 de sa décision 34/401, avait décidé que :

"Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission."

Le Président

Je voudrais également rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les délégations depuis leurs places.

Nous passons tout d'abord au rapport de la Première Commission publié sous la cote A/43/830, pour l'examen du point 51 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la résolution 42/25 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)".

Nous allons maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Par 149 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 43/62).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant du Guyana pour une explication de vote.

M. INSANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : La délégation guyanaïenne aimerait brièvement expliquer son vote sur le projet de résolution qui figure dans le document A/43/830, sur l'application de la résolution 42/25 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco.

Nous avons toujours indiqué notre attachement aux objectifs de ce traité qui, pour l'essentiel, consiste à mettre l'Amérique latine et les Antilles à l'abri de la menace des armes nucléaires. Nous accueillons donc favorablement l'essentiel de ce projet de résolution qui est le dernier en date d'une série de résolutions sur ce point adoptées tout d'abord en 1979 et qui cherche à rapprocher toutes les parties intéressées dans le cadre de ce traité.

Nous avons toutefois choisi de nous abstenir dans le passé sur les projets de résolution sur ce point pour protester contre la clause d'exclusion du Traité, à savoir le paragraphe 2 de l'article 25, qui, à notre avis, constitue une discrimination contre le Guyana et nous a empêchés d'être partie au Traité. Nous ne pouvons donc accepter la violation du principe de l'universalité de participation.

Toutefois, nous nous attendons à ce que cet obstacle soit bientôt levé, ce qui nous permettra, si nous le souhaitons, d'adhérer au Traité. L'effet de cette

perspective et l'importance que nous attachons à la création, là où c'est possible, de zones dénucléarisées comme mesure de désarmement positive, nous a, cette fois-ci, décidés à appuyer pleinement ce projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons terminé l'examen du point 51 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission publié sous la cote A/43/831 sur le point 52 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales".

L'Assemblée va prendre des décisions sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Nous allons tout d'abord prendre une décision sur le projet de résolution A. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Yémen.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Chine, Espagne, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Par 136 voix contre 4, avec 13 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 43/63 A).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution B. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

---

\* La délégation du Yémen a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Suède, Turquie.

Par 127 voix contre 3, avec 21 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 43/63 B).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 52 de l'ordre du jour.

---

\* La délégation du Samoa a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le Président

Le prochain rapport de la Première Commission (A/43/832) porte sur le point 53 de l'ordre du jour, intitulé "Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires". L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France.

S'abstiennent : Argentine, Brésil, Chine, Inde, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 146 voix contre 2, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 43/64).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Ainsi se termine notre examen du point 53 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/43/833) sur le point 54 de l'ordre du jour, intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Les incidences du projet de résolution sur le budget-programme figurent dans le rapport de la Cinquième Commission (A/43/938).

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 43/65).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé notre examen du point 54 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/43/834) sur le point 55 de l'ordre du jour, intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud".

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 78 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda,

Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis,  
 Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone,  
 Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland,  
 Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie,  
 Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Bhoutan, Inde, Maurice.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Autriche, Birmanie,  
 Brésil, Bulgarie, Cap-Vert, Chypre, Congo, Cuba, Danemark,  
 Ethiopie, France, Hongrie, Indonésie, Islande, Madagascar,  
 Mongolie, Nicaragua, Norvège, Pologne, République démocratique  
 allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste  
 soviétique de Biélorussie, République socialiste  
 soviétique d'Ukraine, Seychelles, Suède, Tchécoslovaquie,  
 Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen  
 démocratique, Yougoslavie.

Par 116 voix contre 3, avec 34 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 43/66).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons maintenant terminé notre examen du point 55 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale va maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/43/835) sur le point 56 de l'ordre du jour, intitulé "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination".

Le projet de résolution recommandé par la Première Commission figure au paragraphe 7 de son rapport. La Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 43/67).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé notre examen du point 56 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant passer au point 57 de l'ordre du jour, intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires". Le rapport de la Première Commission porte la cote A/43/836.

L'Assemblée générale va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Argentine, Autriche, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Grèce, Honduras, Irlande, Israël, Malte, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Suède, Uruguay.

Par 117 voix contre 17, avec 16 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 43/68).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons maintenant terminé notre examen du point 57 de l'ordre du jour.

Le Président

Nous allons examiner le rapport de la Cinquième Commission (A/43/837) concernant le point 58 de l'ordre du jour, intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi et la menace d'armes nucléaires".

J'invite les membres de l'Assemblée à examiner le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Ce projet de résolution va être mis aux voix.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Inde.

Par 152 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 43/69).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 58 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/43/838) relatif au point 59 intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace".

L'Assemblée va prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 14 de son rapport.

Un vote enregistré séparé a été demandé sur les onzième et dix-huitième alinéas du préambule et sur le paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution.

Si je n'entends pas d'objections, je vais d'abord mettre aux voix ces paragraphes.

Nous allons d'abord procéder au vote sur le onzième alinéa du préambule du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Espagne, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 138 voix contre une, avec 13 abstentions, le onzième alinéa du préambule est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je vais maintenant mettre aux voix le dix-huitième alinéa du préambule du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Espagne, France, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 139 voix contre une, avec 11 abstentions, le dix-huitième alinéa du préambule est maintenu.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Espagne, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 139 voix contre une, avec 13 abstentions, le paragraphe 8 du dispositif est maintenu.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

Par 154 voix contre une, le projet de résolution dans son ensemble est adopté (résolution 43/70).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a terminé l'examen du point 59 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Cinquième Commission (A/43/839) relatif au point 60 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique".

L'Assemblée doit maintenant prendre une décision sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Le Président

Le projet de résolution A est intitulé "Application de la Déclaration".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 151 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 43/71 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution B, intitulé "Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Espagne, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal.

Par 138 voix contre 4, avec 12 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 43/71 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a terminé l'examen du point 60 de l'ordre du jour.

Le Président

Nous passons maintenant au point 61 de l'ordre du jour, intitulé "Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive". Le rapport de la Première Commission est contenu dans le document A/43/840.

L'Assemblée va maintenant voter sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

Par 152 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 43/72).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a donc terminé l'examen du point 61 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant passer au rapport de la Première Commission (A/43/841) sur le point 62 de l'ordre du jour, intitulé "Réduction des budgets militaires".

Le projet de résolution recommandé par la Première Commission figure au paragraphe 8 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 43/73).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a terminé l'examen du point 62 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/43/855) sur le point 63 de l'ordre du jour, intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)".

L'Assemblée doit se prononcer sur les trois projets de résolution recommandés par la Première Commission, qui figurent au paragraphe 14 de son rapport. Nous allons d'abord voter sur le projet de résolution A. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution figure au document A/43/938.

La Première Commission a adopté le projet de résolution A sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 43/74 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution B a aussi été adopté par la Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite l'adopter?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 43/74 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : La Première Commission a adopté le projet de résolution C sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 43/74 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a donc terminé l'examen du point 63 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/43/856) sur le point 64 de l'ordre du jour, intitulé "Désarmement général et complet".

Le Président

L'Assemblée est saisie de 20 projets de résolution et d'un projet de décision. Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui a demandé à faire une déclaration avant le vote.

M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis ne participeront pas au vote sur le projet de résolution B figurant au paragraphe 71 du document A/43/856. Les Etats-Unis estiment que le désarmement et le développement sont deux questions distinctes qui ne peuvent pas être examinées sous l'angle de leur relation mutuelle. Donc, les Etats-Unis ont refusé de participer à la Conférence internationale sur ce thème et se sont abstenus de participer aussi bien à la rédaction du projet de résolution B qu'au débat qui s'en est suivi en Première Commission. Pour ces raisons, la délégation des Etats-Unis demande que le compte rendu de la séance d'aujourd'hui reflète le fait que les Etats-Unis n'ont pas participé à l'examen du projet de résolution B figurant au document A/43/856.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les 20 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 71 de son rapport (A/43/856). Je vais mettre aux voix les recommandations de la Première Commission l'une après l'autre.

Le projet de résolution A est intitulé "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique

allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 141 voix contre zéro, avec 12 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 43/75 A).\*

---

\* La délégation de la Grèce a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au projet de résolution B, intitulé "Relation entre le désarmement et le développement".

La Première Commission a adopté le projet de résolution B sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 43/75 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au projet de résolution C, qui porte sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation d'armes radiologiques.

La Première Commission a adopté le projet de résolution C sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 43/75 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au projet de résolution D, qui traite du désarmement classique.

La Première Commission a adopté le projet de résolution D sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 43/75 D).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution suivant à l'examen est le projet de résolution E, intitulé "Désarmement nucléaire".

La Première Commission a adopté le projet de résolution E sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 43/75 E).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au projet de résolution F, intitulé "Désarmement classique".

La Première Commission a adopté le projet de résolution F sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 43/75 F).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution G est intitulé "Informations objectives sur les questions militaires". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Brésil, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie.

Par 130 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution G est adopté (résolution 43/75 G).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au projet de résolution H, intitulé "Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo,

---

\* La délégation de l'Inde a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie.

Par 131 voix contre 2, avec 20 abstentions, le projet de résolution H est adopté (résolution 43/75 H).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au projet de résolution I, intitulé "Transferts internationaux d'armes". Les incidences sur le budget-programme du projet de résolution sont contenues dans le rapport de la Cinquième Commission (A/43/938). Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

\* La délégation de l'Inde a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; les délégations du Chili, du Luxembourg, de Malte, de la Norvège, du Portugal, du Qatar et de la Somalie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.

Votent pour : Albanie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, El Salvador, Equateur, Espagne, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire l. République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre.

Votent contre : Djibouti.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Brésil, Chili, Chine, Chypre, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Iles Salomon, Inde, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Madagascar, Malawi, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Tunisie, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Zambie, Zimbabwe.

Par 110 voix contre une, avec 38 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 43/75 I).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au projet de résolution J, intitulé "Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

---

\* Les délégations de Djibouti et de la Jordanie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir; les délégations du Chili et de Sao Tomé-et-Principe ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, Fidji, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Libéria, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Somalie, Suède, Uruguay, Venezuela.

Par 116 voix contre 2, avec 29 abstentions, le projet de résolution J est adopté (résolution 43/75 J).\*

\* Les délégations du Luxembourg et du Qatar ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution K, qui s'intitule "Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : France.

S'abstiennent : Argentine, Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 144 voix contre une, avec 7 abstentions, le projet de résolution K est adopté (résolution 43/75 K).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution L, qui s'intitule "Armements navals et désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Israël.

Par 152 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution L est adopté (résolution 43/75 L).\*

---

\* La délégation d'Israël a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution M, qui s'intitule "Conférence des parties chargées de l'examen du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol".

Le projet de résolution M a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de la sorte?

Le projet de résolution M est adopté (résolution 43/75 M).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous en venons maintenant au projet de résolution N, qui s'intitule "Etude d'ensemble des Nations Unies sur les armes nucléaires".

Les incidences du projet de résolution sur le budget-programme sont contenues dans le rapport de la Cinquième Commission (A/43/938). Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie,

Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, France, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 141 voix contre une, avec 9 abstentions, le projet de résolution N est adopté (résolution 43/75 N).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution O, qui a trait aux négociations bilatérales sur les armes nucléaires. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Zaïre.

Votent contre : Néant.

---

\* La délégation du Zaïre a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Chypre, Congo, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Lesotho, Madagascar, Maldives, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Togo, Venezuela, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Par 103 voix contre zéro, avec 46 abstentions, le projet de résolution O est adopté (résolution 43/75 O).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution P, qui s'intitule "Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe".

Le projet de résolution P a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite agir de la sorte?

Le projet de résolution P est adopté (résolution 43/75 P).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous en venons maintenant au projet de résolution Q, qui s'intitule "Interdiction de déverser des déchets radioactifs à des fins hostiles". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Belize, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou,

\* Les délégations du Bhoutan, du Burundi, de la République centrafricaine et du Swaziland ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.

Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zimbabwe.

Votent contre : Togo.

S'abstiennent : Angola, Bahamas, Barbade, Burkina Faso, Congo, Mali, Niger, République-Unie de Tanzanie, Zaïre, Zambie.

Par 129 voix contre une, avec 10 abstentions, le projet de résolution Q est adopté (résolution 43/75 Q).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution R, qui a trait à l'examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution R est adopté (résolution 43/75 R).

---

\* Les délégations du Burundi et de la République centrafricaine ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir; la délégation du Kenya a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle ne participerait pas au vote.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons au projet de résolution S relatif au désarmement classique à l'échelon régional. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Angola, Bahreïn, Chypre, Cuba, Djibouti, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Inde, Iraq, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Mozambique, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Soudan, Viet Nam, Yémen démocratique, Zambie, Zimbabwe.

Par 125 voix contre zéro, avec 23 abstentions, le projet de résolution S est adopté (résolution 43/75 S).\*

\* La délégation de Sao Tomé-et-Principe a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; la délégation du Qatar a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons au projet de résolution T, intitulé "Déversement de déchets radioactifs". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 141 voix contre zéro, avec 13 abstentions, le projet de résolution T est adopté (résolution 43/75 T).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Enfin, nous allons examiner le projet de décision qui figure au paragraphe 72 du rapport de la Première Commission (A/43/856).

Le Président

La Première Commission a adopté le projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole à la représentante de la France pour une explication de vote.

Mme GAZEAU SECRET (France) : Ma délégation souhaite qu'il soit dûment reflété dans le compte rendu de cette séance que la France n'a pas participé à dessein à la prise de décision sur le projet de résolution M, concernant la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 64 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/43/857) sur le point 65 de l'ordre du jour, "Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les huit projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 28 de son rapport.

Nous allons commencer par le projet de résolution A, "Désarmement et sécurité internationale". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis,

Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

Par 129 voix contre une, avec 21 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 43/76 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution B est intitulé "Gel des armements nucléaires". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Chine, Espagne, Islande.

Par 135 voix contre 12, avec 3 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 43/76 B).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution C est intitulé "Campagne mondiale pour le désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

---

\* La délégation du Portugal a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 144 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution C est adopté (résolution 43/76 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution D est intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 43/76 D).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution E est intitulé "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Grèce, Irlande, Israël, Japon.

Par 133 voix contre 17, avec 4 abstentions, le projet de résolution E est adopté (résolution 43/76 E).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution F est intitulé "Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 43/76 F).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution G s'intitule "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution G est adopté (résolution 43/76 G).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution H est intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution H est adopté (résolution 43/76 H).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi terminé l'examen du point 65 de l'ordre du jour.

Le Président

L'Assemblée va maintenant prendre une décision en ce qui concerne les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport (A/37/858).

Le projet de résolution A porte sur les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale.

Les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A sont contenues dans le rapport de la Cinquième Commission (A/43/938). Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Belgique, Canada, Danemark, Grèce, Islande, Japon, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Singapour, Turquie.

Par 129 voix contre 7, avec 14 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 43/77 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons au projet de résolution B, relatif à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 152 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 43/77 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons maintenant terminé l'examen du point 66 de l'ordre du jour. L'Assemblée va maintenant prendre une décision à l'égard des 13 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 34 de son rapport (A/43/859).

Le Président

Nous commencerons par le projet de résolution A, intitulé "Rapport de la Commission du désarmement".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée désire faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 43/78 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution B traite du non-emploi des armes nucléaires et de la prévention d'une guerre nucléaire. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Chili, Colombie, Grèce, Irlande, Islande, Israël.

Par 127 voix contre 17, avec 6 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 43/78 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution C s'intitule "Coopération internationale pour le désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Espagne, France, Israël, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 136 voix contre une, avec 13 abstentions, le projet de résolution C est adopté (résolution 43/78 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au projet de résolution D, relatif aux effets climatiques de la guerre nucléaire, notamment l'hiver nucléaire. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

**Votent pour** : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

**Votent contre** : Néant.

**S'abstiennent** : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

**Par 145 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution D est adopté (résolution 43/78 D).**

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous en venons maintenant au projet de résolution E, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Australie, Danemark, Islande, Israël, Japon.

Par 135 voix contre 13, avec 5 abstentions, le projet de résolution E est adopté (résolution 43/78 E).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons au projet de résolution F, intitulé "Prévention d'une guerre nucléaire". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Par 136 voix contre 3, avec 14 abstentions, le projet de résolution F est adopté (résolution 43/78 F).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution G est intitulé "Semaine du désarmement". La Première Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution G est adopté (résolution 43/78 G).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons au projet de résolution H, intitulé "Principes directeurs pour l'élaboration de mesures de confiance". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. L'Assemblée générale entend-elle faire de même?

Le projet de résolution H est adopté (résolution 43/78 H).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous en venons au projet de résolution I, relatif au rapport de la Conférence du désarmement. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, El Salvador, Espagne, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kampuchea démocratique, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mongolie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Singapour, Suède, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Yémen, Zaïre.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Barbade, Birmanie, Bolivie, Brésil, Burundi, Cameroun, Chypre, Congo, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Maldives, Mauritanie, Mexique, Nicaragua, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République arabe syrienne, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suriname, Tunisie, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Par 96 voix contre zéro, avec 53 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 43/78 I).\*

\* Les délégations du Qatar et du Sri Lanka ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution J est intitulé "Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, France, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 143 voix contre une, avec 9 abstentions, le projet de résolution J est adopté (résolution 43/78 J).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons au projet de résolution K, intitulé "Programme global de désarmement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 43/78 K).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution L est intitulé "Examen de la possibilité de proclamer la décennie commençant en 1990 troisième Décennie du désarmement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale veut faire de même?

Le projet de résolution L est adopté (résolution 43/78 L).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons passer au projet de résolution M, qui s'intitule "Rapport de la Conférence du désarmement".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Par 136 voix contre 3, avec 14 abstentions, le projet de résolution M est adopté (résolution 43/78 M).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons achevé l'examen du point 67 de l'ordre du jour.

Le Président

L'Assemblée va maintenant porter son attention sur le rapport de la Première Commission, intitulé "Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix" (A/43/860).

L'Assemblée va prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences de ce projet sur le budget-programme figure dans le document A/43/939.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 43/79).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons achevé l'examen du point 68 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 69 de l'ordre du jour, intitulé "Armement nucléaire d'Israël" (A/43/861).

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré séparé a été demandé sur les sixième et neuvième alinéas du préambule et sur les paragraphes 2, 5 et 6.

S'il n'y a pas d'objection, nous procéderons ainsi. Je mets tout d'abord aux voix le sixième alinéa du préambule.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchécoslovaquie,

Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Argentine, Australie, Bahamas, Belize, Bolivie, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Equateur, Grèce, Guatemala, Honduras, Japon, Lesotho, Libéria, Malawi, Malte, Mexique, Népal, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République centrafricaine, République dominicaine, Samoa, Swaziland, Togo, Uruguay, Venezuela, Zaïre.

Par 90 voix contre 19, avec 35 abstentions, le sixième alinéa du préambule est adopté.\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je vais maintenant mettre aux voix le neuvième alinéa du préambule.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

---

\* La délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Equateur, Espagne, Fidji, Grèce, Guatemala, Honduras, Iles Salomon, Japon, Lesotho, Libéria, Malawi, Malte, Maurice, Mexique, Népal, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, République centrafricaine, République dominicaine, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Suriname, Swaziland, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela, Zaïre.

Par 78 voix contre 21, avec 42 abstentions, le neuvième alinéa du préambule est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au paragraphe 2 du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Antigua-et-Barbuda, Australie, Bahamas, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Equateur, Fidji, Grèce, Honduras, Iles Salomon,

Irlande, Japon, Lesotho, Malawi, Malte, Mexique, Népal, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, République centrafricaine, République dominicaine, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Swaziland, Togo, Uruguay, Zaïre.

Par 91 voix contre 19, avec 35 abstentions, le paragraphe 2 est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant voter sur le paragraphe 5 du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Honduras, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Equateur, Fidji, Grèce, Guatemala, Iles Salomon, Lesotho, Libéria, Malte, Maurice, Mexique, Népal, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, République centrafricaine, République dominicaine, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Singapour, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela, Zaïre, Zambie.

Par 82 voix contre 24, avec 35 abstentions, le paragraphe 5 est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant voter sur le paragraphe 6 du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Honduras, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Equateur, Fidji, Grèce, Guatemala, Iles Salomon, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Malte, Maurice, Mexique, Népal, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République dominicaine, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela, Zaïre, Zambie.

Par 81 voix contre 23, avec 39 abstentions, le paragraphe 6 est adopté.



Le Président

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 14 de son rapport.

Le projet de résolution A est intitulé "Respect des accords de limitation des armements et de désarmement".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 43/81 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution B est intitulé "Etude du rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification".

Les incidences sur le budget-programme du projet de résolution B sont indiquées dans le rapport de la Cinquième Commission (A/43/938). Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo,

Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

Par 150 voix contre une, le projet de résolution B est adopté.  
(résolution 43/81 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 139 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant passer au rapport de la Première Commission (A/43/895) sur le point 141 de l'ordre du jour, intitulé "Application des conclusions de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et création d'un comité préparatoire de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité".

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda,

Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Angola, Argentine, Brésil, Cuba, Guyana, Inde, Israël, Lesotho, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

Par 137 voix contre zéro, avec 11 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 43/82).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la France, qui souhaite expliquer son vote.

Mme GAZEAU SECRET (France) : Ma délégation souhaite qu'il soit dûment inscrit au procès-verbal de cette séance que c'est volontairement que la France n'a pas participé à la prise de décision sur la résolution dans le rapport A/43/895 concernant la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la création d'un comité préparatoire à la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 141 de l'ordre du jour.

Nous passerons maintenant au rapport de la Première Commission (A/43/896) le point 145 de l'ordre du jour, intitulé "Responsabilité en cas de transfert ou d'emploi illégal d'armes interdites et d'armes ou de substances qui causent des souffrances humaines inutiles".

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Ce projet de décision a été adopté sans vote par la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 145 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant passer au rapport de la Première Commission (A/43/911) sur le point 70 de l'ordre du jour, intitulé "Question de l'Antarctique".

Le Président

A cet égard, j'informe l'Assemblée qu'une erreur s'est glissée dans le deuxième paragraphe de la note 1/ figurant au bas de la page 3 du document A/43/911. Un corrigendum vient d'être distribué (A/43/911 et Corr.1) afin de faire savoir que la délégation du Cameroun avait indiqué qu'elle avait l'intention de voter pour le projet de résolution A/C.1/43/L.82 à la Première Commission.

Je donne la parole au représentant de l'Australie pour une explication de vote.

M. COSTELLO (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je parle au nom des Etats parties au Traité sur l'Antarctique qui sont fermement convaincus, comme ils l'ont dit à l'Assemblée générale lors de l'examen précédent de cette question - le 30 novembre 1987 - que le consensus est la seule base réaliste pour l'examen de la question de l'Antarctique à l'Assemblée générale. Par conséquent, les Parties au Traité regrettent qu'on n'ait pu parvenir au consensus sur les textes présentés au titre de ce point.

Un vote par appel nominal a été demandé sur les deux projets de résolution relatifs à la question de l'Antarctique. Les délégations qui ont choisi de ne pas participer au vote l'indiqueront. Je demande que cette non-participation soit explicitement consignée dans les annales de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous prenons note de la déclaration du représentant de l'Australie.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport, document A/43/911 et Corr.1.

Nous allons nous prononcer d'abord sur le projet de résolution A. Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le vote commence par la République socialiste soviétique de Biélorussie, dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Votent pour : Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Chine, Fidji, Irlande, Portugal, Turquie, Venezuela.

Par 100 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 43/83 A).\* \*\*

---

\* Pendant le vote par appel nominal, les pays suivants ont annoncé qu'ils ne participaient pas au vote : Afghanistan, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Chili, Colombie, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, El Salvador, Finlande, France, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Inde, Israël, Italie, Japon, République démocratique populaire lao, Lesotho, Luxembourg, Mongolie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Espagne, Suède, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Viet Nam.

\*\* Voir la déclaration du Président sur ce point, page 72 du document A/43/PV.76.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant passer au projet de résolution B. Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le vote commence par Haïti, dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kampuchea démocratique, Koweït, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, République démocratique populaire lao, République démocratique allemande, Roumanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Botswana, Côte d'Ivoire, Irlande, Lesotho, Malawi, Malte, Maurice, Paraguay, Portugal, Swaziland.

Par 111 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 43/83 B).\* \*\*

\* Pendant le vote par appel nominal, les pays suivants ont annoncé qu'ils ne participaient pas au vote : Allemagne, (République fédérale d'), Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Guinée équatoriale, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay.

\*\* Voir la déclaration du Président sur ce point, page 72 du document A/43/PV.76.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a achevé l'examen du point 70 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 71 de l'ordre du jour, intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée" (A/43/912).

La Première Commission a adopté le projet de résolution figurant au paragraphe 8 sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 43/84).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 71 de l'ordre du jour.

Je demande aux membres d'examiner maintenant le rapport de la Première Commission sur le point 72 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" (A/43/913).

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 14 de son rapport.

Nous passons, tout d'abord, au projet de résolution I, intitulé "Renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 43/85).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution II, intitulé "Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc,

\* M. Moushoutas (Chypre), Vice-Président, assume la présidence.

Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie.

Par 127 voix contre une, avec 24 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 43/86).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution III, intitulé "Dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée,

Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie.

Par 128 voix contre zéro, avec 24 abstentions, le projet de résolution III est adopté (résolution 43/87).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons enfin au projet de résolution IV, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République

dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie.

Par 128 voix contre une, avec 22 abstentions, le projet de résolution IV est adopté (résolution 43/88).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en avons maintenant terminé avec l'examen du point 72 de l'ordre du jour.

Le Président

L'Assemblée générale va maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/43/914) sur le point 73 de l'ordre du jour, intitulé "Système général de paix et de sécurité internationales".

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Birmanie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Finlande, Ghana, Guinée, Guyana, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël, Japon.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Brunéi Darussalam, Chili, Chine, Comores, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, El Salvador, Espagne, Fidji, France, Gabon, Gambie, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Irlande, Islande, Italie, Kenya, Luxembourg, Malawi, Maroc, Niger, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, Swaziland, Tchad, Turquie, Uruguay.

Par 97 voix contre 3, avec 45 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 43/89).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons maintenant terminé notre examen du point 73 de l'ordre du jour et de tous les rapports de la Première Commission.

La séance est levée à 18 h 35.